



Administration
communale de
7760 Celles

ANNEXE X de l'arrêté du Gouvernement wallon
relatif à la procédure et à diverses mesures d'exécution
du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Réf. DPA :10012210
Nos réf. : PUN/2023/0001

ENQUÊTE PUBLIQUE

Du 04/10/2023 au 18/10/2023

Établissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Concerne la demande de l'Administration communale de Celles demeurant Rue Parfait 14 à 7760 Celles en vue d'obtenir le permis unique de Classe 2 concernant :

- l'aménagement et l'exploitation d'un hall de stockage communal, visant notamment la mise en œuvre d'une dalle, d'une unité de nettoyage des véhicules communaux, d'un auvent pour véhicules et d'une serre - Rue Parfait à 7760 Celles (lez-Tournai).

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du 04/10/2023.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
29/09/2023	<u>04/10/2023</u>	Administration communale de et à 7760 CELLES Service urbanisme <u>18/10/2023</u> <u>à 11h00</u>	Collège communal Rue Parfait (C), 14 7760 Celles (lez-Tournai)

L'Administration communale porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête chaque jour ouvrable pendant les heures de service, à l'Administration communale SUR RENDEZ-VOUS À DÉFINIR PRÉALABLEMENT AVEC LE SERVICE URBANISME AU 069/85.77.76 OU 069/85.77.66 OU PAR MAIL : urbanisme@celles.be :

- le lundi, mercredi et vendredi de 09 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures
- le mercredi de 17 heures à 19 heures

Des explications techniques peuvent être sollicitées auprès

- du demandeur : ☎ : 069/85 77 76 ou 069/85 77 66 (service urbanisme)
- de son auteur de projet à savoir : : CSD Ingénieurs (☎ : 081/43.40.76 – 0477/24.81.18)
- du Fonctionnaire technique, à savoir : Service public de Wallonie - Direction Générale Opérationnelle de l'Agriculture, Ressources Naturelles et l'Environnement –Département des Permis et Autorisations - Direction de Mons - Place du Béguinage, 16 à 7000 MONS (☎ 065/32.82.15).
- du Fonctionnaire délégué à savoir : Service public de Wallonie – DG04 – Aménagement du Territoire, Logement, Patrimoine et Énergie, Direction de HAINAUT I - Place du Béguinage, 16 à 7000 MONS (☎ : 065/32.80.11)

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

L'autorité compétente pour statuer sur la demande est le fonctionnaire délégué et le fonctionnaire technique.

A Celles, le 25/09/2023

La Directrice générale f.f.

J. SOYEZ

POUR LE COLLÈGE,



Le Bourgmestre

M. BUSINE